

Observatoire Economique de France Bois Forêt RESOFOP 2014

Contribution de la Fédération FORESTIERS PRIVÉS de FRANCE FPF en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière et l'Institut pour le Développement Forestier CNPF-IDF

La force du Plan Simple de Gestion :

Le plan simple de gestion (PSG) a été voulu par ses fondateurs comme un outil au service des forestiers privés et utile pour mettre en œuvre la politique forestière de la France. Prévu au départ pour les propriétés boisées de plus de 25 hectares d'un seul tenant, il est maintenant obligatoire pour celles de plus de 25 hectares sur une commune et les communes limitrophes, ou dans le cas de l'obtention d'un allègement fiscal pour les propriétés de plus dix hectares.

Qu'en est-il cinquante ans plus tard ? Au-delà des statistiques sur les surfaces agréées, correspond-il toujours à l'objectif de départ ou est-ce une simple mécanique administrative ?

L'enquête qualitative conçue par FPF et le CNPF et réalisée par le CREDOC sur un échantillon de 3081 forestiers privés sur leur comportement permet de répondre à cette question. L'attitude des propriétaires de plus de 25 hectares ayant un PSG a été comparée à celle des ceux qui n'en ont pas. Les quelques chiffres qui vont suivre se rapportent au pourcentage de réponses dans le cadre de cette enquête.

Quelques conclusions :

- **Les propriétaires ayant un PSG sont plus actifs** : ils coupent et vont couper plus de bois, et notamment plus de bois d'œuvre (60 % des personnes ayant un PSG ont coupé ou ont fait couper du bois d'œuvre au cours des 5 dernières années contre 27 % pour ceux qui n'ont pas de PSG). C'est un effet significatif de la programmation des coupes.

- **Ils ont plus le souci de la gestion durable de leur forêt** : le renouvellement des peuplement après une coupe de bois ou des destructions est plus important pour eux, et ils réinvestissent plus en forêt après avoir coupé du bois d'œuvre (72 % des personnes ayant répondu et ayant un PSG ont réinvesti dans leur forêt après une coupe de bois d'œuvre au cours des 5 dernières années contre 51 % pour ceux qui n'ont pas de PSG). Ils sont aussi plus disposés à assurer leurs forêts contre les incendies et les tempêtes (42 % des personnes ayant répondu et ayant un PSG contre 24 % pour ceux qui n'ont pas de PSG).
- **Ils se font plus aider par les organismes économiques** (42 % des personnes ayant un PSG envisagent de se faire aider par un expert ou une coopérative pour les travaux de boisement après une coupe contre 25 % pour ceux qui n'ont pas de PSG). Mais l'exigence de qualité des travaux forestiers est plus élevée, notamment pour le cas où les travaux sont réalisés par les groupements ou les coopératives.
- Le PSG est lié à la mise en valeur du patrimoine (56 % des personnes ayant un PSG contre 32 % pour ceux qui n'ont pas de PSG), et prend en compte la diversité des attentes. L'activité économique en est améliorée car elle fait sens pour les propriétaires. Le forestier privé veut à la fois assurer lui-même le suivi des travaux dans la majorité des cas qu'il y ait ou non un PSG, et se faire aider par les experts ou les coopératives.

En résumé, **la relation affective avec ses parcelles boisées est primordiale. Le PSG est l'outil qui sert à passer les désirs des propriétaires à la réalité, et donc aux aspects techniques. Leurs idées étant mises en ordre, ils agissent en sachant comment s'y prendre, en agissant par soi-même ou en déléguant si besoin.**

Pour ceux qui veulent en savoir plus

L'enquête téléphonique réalisée par le CREDOC, à la demande de la Fédération Forestiers Privés de France et du Centre National de la Propriété Forestière avec le soutien de France Bois Forêt dans le cadre de l'Observatoire Economique, sur le comportement des propriétaires forestiers privés possédant plus de 4 hectares de bois en France métropolitaine en permet une première approche qualitative complémentaire des analyses existantes. Après avoir décrit la méthodologie, nous en verrons les principaux résultats avant de conclure.

Méthodologie

Le CREDOC s'est intéressé au comportement des propriétaires forestiers à travers une série de questions amenant des réponses simples, avec notamment :

- La réalisation de coupes ces 5 dernières années.
- L'anticipation de coupes de bois.
- La propension à réinvestir dans la forêt
- Le mode de gestion des bois.
- Les motifs d'intéressement à ses bois.
- Les modes d'information des propriétaires.
- Une description sommaire des propriétaires.

Cette enquête a permis de contacter au total 3081 propriétaires dont 1368 ont déclaré posséder 25 hectares de bois et plus, ce qui représente 44 % du total des réponses.

Dans le cas de ces 1368 propriétaires de plus de 25 ha, 790 disent avoir un plan simple de gestion, les autres – soit 578 personnes – ne disant pas avoir de PSG.

Ce résultat relativement équilibré avec des effectifs importants nous donne la possibilité de réaliser des véritables comparaisons entre ces deux groupes de propriétaires.

Par ailleurs, d'autres études montrent qu'il y a un lien entre certains éléments du comportement des propriétaires forestiers et les surfaces possédées. Aussi, nous nous limiterons à l'analyse¹ des réponses des 1368 propriétaires de plus de 25 hectares qui sont concernés par l'obligation de plan simple de gestion dans le cadre du nouveau code forestier, et nous nous attacherons aux comportements sur des données brutes. Le cas des 167 PSG concernant les propriétés de moins de 25 hectares ne sera pas analysé, pour permettre une comparaison la plus rigoureuse possible des résultats.

¹ Les calculs sont réalisés avec StatboxPro 7. Les différences sont considérées comme significatives au seuil $P=0,95$ et hautement significatives au seuil $P=0,99$.

Les thématiques abordées dans cette note sont :

Les motivations des coupes de bois réalisées, avec l'analyse des réponses aux questions ci-après :

- Dans les bois que vous possédez dans le département d'enquête², avez-vous coupé ou fait couper du bois au cours des 5 dernières années ?
- Au cours des 5 dernières années, quels types de bois avez-vous coupés : bois de chauffage, petits bois autre que le chauffage (dont bois d'éclaircie), gros bois (bois d'œuvre).
- Pour quelle raison principale avez-vous coupé du bois, est-ce ...? un besoin d'argent, pour votre usage personnel (pour le chauffage, pour des piquets ou encore l'entretien de bâtiment), une coupe programmée, (entretien de la propriété), l'opportunité d'un prix attractif, une urgence sanitaire.
- Pour couper vos bois, avez-vous eu recours à un conseiller (technique et/ou commercial) ?
- Pourquoi ne coupez-vous pas vos bois ?
- Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à faire des coupes de bois (ou de nouvelles coupes) ?

Les projets de coupe et le maintien du capital productif avec l'analyse des réponses aux questions ci-après :

- Dans les bois que vous possédez dans le département d'enquête, comptez-vous faire des coupes dans les 5 prochaines années ?
- Quels types de bois comptez-vous couper dans les 5 prochaines années : bois de chauffage, petits bois autre que le chauffage (dont bois d'éclaircie), gros bois (bois d'œuvre) ?
- Selon vous, le renouvellement (régénération, replantation d'arbres...) après une coupe de bois ou des destructions (tempêtes...) est : important, pas indispensable, trop compliqué ou trop long, trop coûteux.
- Après une coupe de bois, est-ce que vous réinvestissez dans la forêt ?

² Les surfaces servant au tirage des personnes à interroger ont été déterminées pour un département donné. Or, un même propriétaire peut avoir des parcelles sur plusieurs départements. Ne pas tenir compte de cet élément revient à biaiser les réponses sur son activité en forêt.

- Dans le cas où vous envisageriez de boiser des terrains comment pensez-vous assurer le suivi des travaux du nouveau peuplement ?

Autres éléments d'analyse :

- Vous faites-vous aider pour la gestion de vos bois ?
- Par qui vous faites-vous aider ?
- Pour vous, être propriétaire, c'est principalement...
- Pour favoriser un meilleur avenir de votre forêt, seriez-vous prêt à assurer votre forêt contre les incendies et/ou tempêtes ?

Chacune des trois thématiques évoquée ci-dessus fera l'objet d'une conclusion partielle. Le tout sera suivi d'une analyse multivariée puis d'une conclusion générale.

Les motivations des coupes de bois réalisées

Les coupes réalisées

Les propriétaires ayant un PSG sont plus actifs : ils coupent plus de bois, et notamment plus de bois d'œuvre, comme le montre la tableau ci-après :

Tableau N°1 : Dans les bois que vous possédez dans le département d'enquête, avez-vous coupé ou fait couper du bois au cours des 5 dernières années? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
A réalisé ou a fait réaliser des coupes	666	380	84,30 %	65,14 %
A coupé du bois de chauffage				
Pas de réponse	124	198	15,70 %	34,26 %
Oui	519	337	65,70 %	58,30 %
Non	147	43	18,61 %	7,44 %
petits bois autre que le chauffage (dont bois d'éclaircie)				
Pas de réponse	124	198	15,70 %	34,26 %
Oui	414	146	52,41 %	25,26 %
Non	252	234	31,90 %	40,48 %
gros bois (bois d'œuvre)				
Pas de réponse	124	198	15,70 %	34,26 %
Oui	476	157	60,25 %	27,16 %
Non	190	223	24,05 %	38,58 %

Environ un propriétaire sur sept parmi ceux ayant un PSG n'a pas vendu de bois ces cinq dernières années.

Si nous considérons, toujours parmi ceux ayant un PSG, ceux qui en ont vendu, le bois de chauffage concerne plus de propriétés que le bois d'œuvre (78 % des cas contre 71 % des cas) ou que les petits bois (62 % des cas).

Dans le cas des propriétés sans PSG, un propriétaire sur trois n'a pas vendu de bois ces cinq dernières années, et près de neuf propriétaires sur dix parmi ceux qui en ont vendu ont coupé ou fait couper du bois de chauffage contre 41 % pour la vente de bois d'œuvre et 38 % pour la vente de petits bois.

La différence entre les deux cas ne s'explique pas uniquement par l'existence d'un PSG, mais aussi par l'état de la forêt qui nécessite éventuellement des investissements ou dont le potentiel de production a été amoindri par des aléas climatiques ou sanitaires, ou encore dont le propriétaire n'a pas la capacité de réaliser des interventions, sans pouvoir pour autant trancher entre ces différentes hypothèses. Les réponses confirment aussi l'existence de circuits de commercialisation de bois de feu et bien sûr d'autoconsommation, même si le propriétaire est intégré dans des circuits économiques.

Les motivations des coupes réalisées

Les motivations des coupes sont liées à la programmation des coupes, comme nous le montre le tableau suivant:

Tableau N°2 : Pour quelle raison principale avez-vous coupé du bois, est-ce ...? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG par rapport au total propriétés avec PSG	% de réponses sans PSG par rapport au total propriétés sans PSG
Pas de coupe	124	198	15,70 %	34,26 %
Un besoin d'argent	30	28	3,80 %	4,84 %
Pour votre usage personnel	55	193	6,96 %	33,39 %
Une coupe programmée, (entretien de la propriété)	503	104	63,67 %	17,99 %
L'opportunité d'un prix attractif	3	4	0,38 %	0,69 %
Une urgence sanitaire	56	26	7,09 %	4,50 %
Autres	0	25	0,00 %	4,33 %
Total réponses pour ceux qui ont coupé du bois	647	380	97 %	100 %

Les propriétés avec PSG ont une programmation des coupes, ce qui n'exclut pas les coupes sanitaires et les usages personnels ; le fait même de l'existence de coupes sanitaires alors que la réalisation d'un PSG est basée sur un diagnostic des peuplements est source d'interrogations sur le sens d'un contrôle a posteriori des coupes sans même parler des aspects pratiques liés à leur commercialisation.

Les propriétés sans PSG sont plus dans des logiques d'autoconsommation de bois, l'entretien de la propriété semblant se faire plus en fonction des besoins constatés. Dans le premier cas, nous pouvons parler de réflexion sur les programmes de coupes et de travaux, et dans le second d'un pilotage plus à vue.

Les intervenants pour la réalisation des coupes

Les conseillers, techniques et/ou commerciaux, ont un rôle dans la coupe des bois comme le montre le tableau ci-après :

Tableau N°3 : Pour couper vos bois, avez-vous eu recours à un conseiller (technique et/ou commercial) ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Pas de coupe	124	198	15,70 %	34,26 %
Oui	392	76	49,62 %	13,15 %
Non	274	304	34,68 %	52,60 %
Total	790	578	100,00 %	100,00 %

Les conseillers techniques et/ou commerciaux ont un rôle important dans la mobilisation du bois pour les propriétés ayant un PSG, et moins dans l'autre cas. En effet, si nous retirons les 36 personnes qui ont un document de gestion durable autre que le PSG, peu de personnes interviennent dans le cas de l'absence de PSG. Cette intervention est-elle une cause ou une conséquence de ce même PSG ?

Le cas des propriétaires n'ayant pas fait couper de bois

Le nombre important de réponses sur l'absence de coupes nous permet de voir quelles en sont les motifs principaux. Cependant, la comparaison des deux échantillons ne nous permettra pas de faire des comparaisons trop détaillées.

Tableau N°4 : Pourquoi ne coupez-vous pas vos bois ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Forêt trop jeune	45	55	5,70 %	9,52 %
Accessibilité insuffisante (+ propriétés morcelées, dispersées)	5	13	0,63 %	2,25 %
Interdiction réglementaire	2	3	0,25 %	0,52 %
Je ne sais pas comment m'y prendre	1	4	0,13 %	0,69 %
Je n'ai pas le temps de m'en occuper	7	26	0,89 %	4,50 %
Pas de besoin de bois, ni d'argent	8	16	1,01 %	2,77 %
Recettes trop faibles	5	6	0,63 %	1,04 %
Je ne veux pas de complications	2	8	0,25 %	1,38 %
J'ai d'autres objectifs que la coupe de bois (chasse...)	1	7	0,13 %	1,21 %
Je ne veux pas couper chez moi	6	14	0,76 %	2,42 %
Total	82	152		

Pour les propriétés ayant un PSG, les motifs sont multiples, la jeunesse des peuplements étant le seul qui se détache du lot. Cependant, 42 personnes qui n'ont pas coupé de bois n'ont pas répondu ; il n'est pas possible de faire de d'en expliquer la raison, les réponses pouvant être multiples comme par exemple la mésentente entre les copropriétaires ou l'éloignement de la propriété.

Dans le cas des propriétés sans PSG, là aussi les motifs sont multiples, la jeunesse des peuplements étant celui qui se détache du lot. Cependant, 46 personnes qui n'ont pas coupé de bois n'ont pas répondu ; comme pour les propriétés ayant un PSG, il n'est pas possible de donner de piste de réponse fiable à cette interrogation. Par exemple, comment avouer que je n'ai pas envie de m'occuper de mes bois bien que ce soit un devoir de les garder tant pour des raisons financières que de capital en réserve ?

Quelles incitations pour réaliser des coupes ?

Les motifs d'incitation aux coupes font l'objet de débats classiques sur les difficultés de commercialisation des bois, sur les prix de vente, sur les relations vendeurs acheteurs, sur la qualité des travaux ... d'où la question ci-après qui permet de connaître les différentes attentes des forestiers.

Tableau N°5 : Qu'est ce qui pourrait vous inciter à faire des coupes de bois (ou de nouvelles coupes) ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Un conseil technique et/ou commercial	300	139	37,97 %	24,05 %
Echanger des informations avec d'autres forestiers dans une association	301	165	38,10 %	28,55 %
Connaître une structure qui regroupe les coupes de bois	272	146	34,43 %	25,26 %
Connaître un prestataire en qui vous avez confiance et qui fournit un service complet	369	177	46,71 %	30,62 %
Un prix incitatif	416	252	52,66 %	43,60 %
Etre assuré d'une garantie de qualité des travaux forestiers	461	245	58,35 %	42,39 %
Total	2 119	1 124	268,23 %	194,46 %

Les réponses sont multiples, et contrastent avec les motifs invoqués dans le tableau N°2 où les choses sont simples et bien organisées.

Dans tous les cas, la notion de prix incitatifs est certes importante, mais elle est pratiquement à égalité avec la garantie de qualité de travaux forestiers.

Ce précédent point est capital, et a été approfondi.

Dans le cas de propriété avec PSG, il y a un lien hautement significatif³ positif entre le fait de se faire aider totalement pour la gestion de ses bois et être assuré d'une garantie de qualité des travaux forestiers. Il correspond aux cas où l'aide est apportée par un technicien de coopérative ou de groupement de façon hautement significative ; il n'y a pas de lien significatif dans le cas des autres intervenants extérieurs. **L'exigence de qualité des coupes est importante pour les forestiers,** notamment quand l'aide est apportée par les coopératives et des groupements.

Dans le cas de propriété n'ayant pas de PSG, il y a un lien hautement significatif entre le fait de se faire aider totalement pour la gestion de ses bois et être assuré d'une garantie de qualité des travaux forestiers ; il correspond aux cas où l'aide est apportée par les professionnels du bois (exploitant forestier, entrepreneur forestier, scieur...) de façon hautement significative, ou avec un technicien de coopérative ou de groupement de façon significative. Nous retrouvons l'exigence de **qualité des coupes qui est importante pour les forestiers** notamment quand l'aide est apportée par les coopératives et des groupements.

³ Le lien est considéré comme significatif au seuil P=0,95 et hautement significatif au seuil P=0,99.

Dans les deux cas, il y a un lien entre l'exigence de qualité des travaux et une aide totale apportée par un technicien de coopérative ou de groupement. Cependant, l'enquête ne nous permet pas de définir les relations de cause à effet entre ces deux paramètres, ou s'ils sont sous la dépendance d'un troisième facteur.

Ceci oblige fort logiquement à une réflexion sur la relation entre le maître d'ouvrage avec le maître d'œuvre et aussi avec le maître d'ouvrage délégué qui n'est pas forcément claire. De plus, le passage d'une logique de moyens comme du temps du Fonds forestier national à celle de résultats avec la mise en œuvre de crédits européens a, là aussi, mis en évidence la réelle difficulté de cette approche dans le milieu forestier. Les relations avec les prestataires arrivent ensuite dans les deux cas, la connaissance des organismes, la possibilité de discuter et les conseils arrivant ensuite pratiquement à égalité. Les scores significatifs obtenus pour les propriétés hors PSG sur ces trois points justifient la permanence du contact individuel.

Au final, si les propriétés bénéficiant d'un PSG paraissent mobiliser plus de bois, tant de bois d'œuvre que d'industrie, que les autres, et ce de façon prévisible, il convient de ne pas perdre de vue l'existence d'une utilisation importante de bois de chauffage.

Par ailleurs, les propriétaires n'ayant pas de PSG sont plus dans une logique d'utilisation personnelle des produits qui ont leur rôle dans le fonctionnement des marchés.

Les coupes à réaliser

Les projets de coupe

Cette série de questions est indépendante de la précédente. Ce n'est pas parce qu'on a coupé du bois qu'on va continuer à le faire et vice-versa. D'où la question sur les projets des propriétaires, mais aussi sur ce qu'ils comptent faire après la coupe et sur la manière dont ils envisagent les travaux après les coupes.

Les propriétaires ayant un PSG comptent faire plus de coupes que les autres, tant de bois de chauffage que de bois de chauffage, que de bois d'œuvre ou de bois d'industrie.

Tableau N°6 : Dans les bois que vous possédez dans le département d'enquête, comptez-vous faire des coupes dans les 5 prochaines années ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin).

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Compte faire des coupes	605	328	76,58 %	56,75 %
Compte couper du bois de chauffage				
Pas de réponse	185	250	23,42 %	43,25 %
Oui	442	267	55,95 %	46,19 %
Non	163	61	20,63 %	10,55 %
Compte couper des petits bois autre que le chauffage (dont bois d'éclaircie)				
Pas de réponse	185	250	23,42 %	43,25 %
Oui	373	142	47,22 %	24,57 %
Non	232	186	29,37 %	32,18 %
Compte couper des gros bois (bois d'œuvre)				
Pas de réponse	185	250	23,42 %	43,25 %
Oui	454	149	57,47 %	25,78 %
Non	151	179	19,11 %	30,97 %

De nouveau, les propriétés avec PSG prévoient de réaliser plus de coupes que les autres (77 % au lieu de 57 %).

Dans le premier cas, les trois quart de ceux qui prévoient des coupes pour le bois de chauffage, pratiquement à égalité avec celles pour le bois d'œuvre, tandis qu'un peu plus de 60 % prévoient des coupes de bois d'industrie.

Dans le second, quatre propriétaires sur cinq prévoient des coupes pour le bois de chauffage, contre un peu moins de un sur deux pour le bois d'œuvre et deux sur cinq pour le bois d'industrie. Est-ce une défiance envers l'industrie ?

De plus les coupes projetées sont moins importantes que celles réalisées. Mais si nous comparons ces prévisions avec les coupes réalisées hors urgence sanitaire et, probablement pour partie, hors besoins d'argent, nous arrivons à des niveaux similaires de mobilisation.

Le renouvellement de la forêt

Les interrogations sur le renouvellement de la forêt sont importantes, avec le constat du reboisement partiel des coupes des de conifères de petite surface. D'où la question sur l'importance du renouvellement après une coupe de bois.

Tableau N°7 : Selon vous, le renouvellement (régénération, replantation d'arbres) après une coupe de bois ou des destructions (tempêtes....) est : Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin).

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Important	632	391	80,00 %	64,19 %
Pas indispensable	78	123	9,87 %	17,82 %
Trop compliqué ou trop long	64	98	8,10 %	13,49 %
Trop coûteux	210	173	26,58 %	26,47 %

Le renouvellement de la forêt est perçu comme important dans tous les cas, et il est considéré comme indispensable pour la grande majorité des réponses. Il est considéré comme trop compliqué ou trop long dans une petite minorité des cas, ainsi que trop coûteux dans une minorité des cas. Ce qui semble indiquer que ce même renouvellement suscite une adhésion réelle à ce processus dans la majorité des cas, même si les résultats sont un peu meilleurs dans le cas où il y a un PSG.

Ce résultat est satisfaisant dans la mesure où l'ensemble des organismes de la forêt privée insiste sur un message de pérennité de la forêt française, ce en cohérence avec les grands enjeux environnementaux perçus par le public. Cependant, la maîtrise des coûts reste importante dans un contexte de stabilité des prix en euros courants.

Le réinvestissement en forêt du produit des coupes

Tableau N°8 : Après une coupe de bois est-ce que vous réinvestissez dans la forêt ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin).

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Pas de réponse	68	132	8,61 %	22,84 %
Oui	502	147	63,54 %	25,43 %
Non	220	299	27,85 %	51,73 %
Total	790	578	100,00 %	100,00 %

Environ les deux tiers des propriétaires enquêtés et qui ont un PSG réinvestissent dans leur forêt. Ce résultat est surprenant, car on aurait pu penser que la quasi totalité de ceux-ci réinvestissent pour maintenir le capital productif : en effet, le PSG a été conçu à l'origine pour maintenir le capital productif de la forêt. Dans l'autre cas, un quart des propriétaires n'a pas pris de décision, et les deux tiers de ceux qui ont tranché ne réinvestissent pas.

Ces résultats sont cependant à prendre avec prudence : que signifie le mot réinvestissement dans les cas de ventes de bois de feu qui peuvent être des produits connexes d'une coupe ou encore issus de nettoyage de peuplement, ou encore pour les premières éclaircies ou la vente de bois de trituration dont les revenus sont plutôt symboliques ? Comment est-il perçu dans le cas de peuplements irréguliers ? Nous notons simplement que, dans le cas où il y a un PSG, ce réinvestissement est mieux assuré.

Une analyse complémentaire peut être faite à partir des propriétaires qui ont vendu du bois d'œuvre et donc qui ont en principe tirés des revenus significatifs des coupes. **Les propriétaires ayant un PSG réinvestissent plus après une coupe de bois d'œuvre** comme nous le montre le tableau suivant :

Tableau N°9 : Après une coupe de bois, alors que vous avez vendu du bois d'œuvre pendant les 5 dernières années, est-ce que vous réinvestissez dans la forêt ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin).

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Oui	347	79	72,44 %	51,30 %
Non	132	75	27,56 %	42,44 %
Total	479	154	100,00 %	100,00 %

Les données montrent une nette différence de comportement après la vente de bois d'œuvre. Les réinvestissements ont lieu dans les trois quart des cas dans le cas de propriétés ayant un plan simple de gestion, et de la moitié dans l'autre cas.

Le suivi des travaux de renouvellement

La question du suivi des travaux du nouveau peuplement montre que **nombre de propriétaires désirent assurer le suivi des opérations par eux-mêmes**, qu'il y ait ou non un PSG. Par contre, l'intervention des professionnels est plus importante dans le cas où il y a un PSG, comme le montre le tableau ci-après.

Tableau N°10 : Dans le cas où vous envisageriez de boiser des terrains comment pensez-vous assurer le suivi des travaux du nouveau peuplement ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin).

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Vous assurerez vous-même le suivi des opérations	319	219	40,38 %	37,89 %
Vous confierez cette tâche à une personne de confiance (parent ou ami)	106	83	13,42 %	14,36 %
Vous confierez cette tâche à un expert indépendant	156	55	19,75 %	9,52 %
Vous confierez cette tâche au technicien de la coopérative	219	89	27,72 %	15,40 %
Vous avez confiance en votre prestataire	142	65	17,97 %	11,25 %
Non concerné	97	154	12,28 %	26,64 %
Total pour les personnes concernées	1039	511	136 %	121 %

Le désir d'assurer soi-même le suivi des travaux est fort, que l'on ait ou non un PSG, ce qui montre l'intérêt porté à sa forêt. Dans les autres cas, il peut y avoir plusieurs intervenants sur une même propriété, ce qui peut interroger sur la perception par le propriétaire de l'engagement coopératif.

Si la cohérence des réponses entre la première partie des analyses et la seconde est globalement bonne, il y a la perception d'une forêt désenchantée : l'heure n'est plus à l'investissement, mais plutôt au maintien du patrimoine ou à une amélioration raisonnée ; c'est une source d'inquiétude. Dans ce contexte, le PSG a un rôle important, car il traduit une réflexion du propriétaire sur la manière de renouveler ses peuplements. De nouveau, nous ne pouvons pas dire quel en est son poids dans le processus de décision du propriétaire. Cependant, les résultats sont là.

Autres éléments d'analyse

Il n'y a pas de lien significatif entre l'âge du propriétaire ou la surface possédée et l'attachement à leurs bois pour les propriétés analysées, que ce soit avec ou sans PSG.

Aide pour la gestion des bois

Nombres de propriétaires se font aider pour la gestion de leurs bois, que ce soit par défaut de connaissances, par manque de temps ou par incapacité matérielle à se rendre dans ses bois. D'où des questions sur cet aspect de leur comportement avec l'existence éventuelle d'une aide et la nature de la personne aidant le propriétaire.

Tableau N°11 : Vous faites-vous aider pour la gestion de vos bois ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Pas de réponse	245	43	31,01 %	7,44 %
Oui totalement	280	53	35,44 %	9,17 %
Oui en partie	245	331	31,01 %	57,27 %
Non, vous gérez tout vous-même (ou avec famille, voisins)	20	151	2,53 %	26,12 %
Total	790	578	100,00 %	100,00 %

Ces réponses semblent devoir être prises avec prudence. Que signifie le terme se faire aider ? S'agit-il d'une aide pour l'organisation de la gestion, ou pour la réalisation de coupes ou de travaux ? De plus, l'importance de l'absence de réponse pour les propriétés ayant un PSG laisse perplexe. Aussi, l'analyse sera faite en complétant ces réponses avec celles précisant la catégorie de personne qui aide le propriétaire.

Tableau N°12 : Par qui vous faites-vous aider ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Un parent ou une personne de la famille	32	10	4,05 %	1,73 %
Un garde forestier	20	4	2,53 %	0,69 %
Un bûcheron	21	6	2,66 %	1,04 %
Un expert forestier	189	19	23,92 %	3,29 %
Un technicien de coopérative	201	29	25,44 %	5,02 %
Un professionnel du bois	71	21	8,99 %	3,63 %
Office National des Forêts	17	3	2,15 %	0,52 %
Pas d'aide par une des catégories ci-dessus	314	498	39,74 %	86,16 %

Dans le cas des PSG, les personnes qui gèrent par eux-mêmes de fait représentent près de 40 % des réponses ; les experts et les groupements de producteurs se partagent équitablement le marché de ceux qui se font aider. Les autres intervenants n'interviennent que peu.

Dans l'autre cas, les personnes affichent nettement une volonté d'indépendance. Les représentants de la filière bois interviennent alors pour exécuter la décision du propriétaire, pas pour intervenir dans le processus de décision.

On parle classiquement des trois fonctions de la forêt, sociale, économique et environnementale. Mais qu'en est-il pour le propriétaire ? **Pour les propriétaires avec PSG, la mise en valeur du patrimoine est plus importante**, et les relations avec leurs forêts sont plus complexes, comme nous le montre le tableau ci-après :

Tableau N°13 : Pour vous, être propriétaire de bois c'est principalement, pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin) :

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Une activité économique	254	124	32,15 %	21,45 %
Une activité chasse	255	168	32,28 %	29,07 %
Une mise en valeur de votre patrimoine	442	187	55,95 %	32,35 %
Une activité familiale et de détente	280	222	35,44 %	38,41 %
Une passion, vous ne comptez ni votre temps et l'argent	257	163	32,53 %	28,20 %
Une source d'ennuis	93	64	11,77 %	11,07 %
Total réponses	1581	928	200,12 %	160,55 %

Les réponses sont multiples. De façon classique, la mise en valeur économique n'est pas primordiale, même si elle est plus importante dans le cas des propriétés avec un PSG : pour nombre de propriétaires, les revenus de la forêt sont un moyen d'entretenir son patrimoine ou plus simplement de conserver une propriété qui répond à d'autres attentes, dont certaines ne sont pas listées ici comme la notion d'espace de liberté.

La différence entre les deux catégories vient de la mise en valeur du patrimoine : économique, certes mais probablement sous d'autres aspects comme la chasse ou la cueillette, voire s'aménager son espace.

Les autres résultats ne présentent pas de différence significative.

PSG et assurance forestière

La question de l'assurance a été abordée dans cette enquête sous la forme : Pour favoriser un meilleur avenir de votre forêt, seriez-vous prêt à assurer votre forêt contre les incendies et/ou tempêtes ? Elle a déjà été examinée dans le cadre d'une réflexion générale sur les risques subis et encourus par les forestiers privés ; les propriétaires possédant des forêts de plus de 25 hectares sont plus intéressés par l'assurance que la moyenne, ce de façon hautement significative. Elle peut être également vue sous l'aspect de la possession ou non d'un PSG. Nous voyons ici que **les propriétaires ayant un PSG sont plus disposés à assurer leurs forêts que les autres.**

Tableau N°14 : Pour favoriser un meilleur avenir de votre forêt, seriez-vous prêt à assurer votre forêt contre les incendies et/ou tempêtes ? Pour les propriétés de plus de 25 ha (données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

	Nombre réponses avec PSG	Nombre réponses sans PSG	% de réponses avec PSG	% de réponses sans PSG
Oui	335	139	42,4 %	24,0 %
Non	455	439	57,6 %	76,0 %
Total	790	578	100,00 %	100,00 %

Ceci semble confirmer aussi que les propriétaires ayant un PSG se sentent plus concernés par l'avenir de leur forêt que les autres. Ce résultat étant cohérent avec les différentes analyses réalisées à partir de cette enquête RESOFOP.

Analyse multivariée

Quels sont les liens entre les différentes variables ? Une analyse multivariée nous permet de traiter les variables qualitatives, celles quantitatives étant positionnées par rapport aux résultats de ces mêmes traitements. Elle complète les analyses vues précédemment.

Un premier traitement réalisé sur la totalité des variables avec une analyse en composantes multiples sur les 1368 réponses exploitables n'a pas permis de dégager de résultats significatifs. Un deuxième traitement a été effectué avec les 49 principales variables pouvant

être liées à une différence de comportement entre les propriétaires bénéficiant d'un document de gestion durable et les autres. Les résultats de celui-ci vont être présentés ci-après.

L'examen des valeurs propres montre que les deux premiers axes ressortent de façon nette, le premier « pesant » nettement plus que le second. Aussi, l'analyse va porter sur ces deux mêmes axes. Par ailleurs, pour ces réponses, il n'y a pas de corrélation significative entre ces axes et la surface possédée, ou avec l'âge du propriétaire.

Le premier axe exprime la **relation affective à ses parcelles boisées**. Il montre un gradient d'attachement décroissant à ses bois, avec corrélativement un souci décroissant de la pérennité de ceux-ci, et donc de réalisation de coupes et de travaux.

Les documents de gestion durable promus par le CRPF (PSG, CBPS) concrétisent cet attachement.

Par ailleurs, les propriétaires en groupement (en pratique le gérant du groupement) sont plus motivés que ceux en indivision ; il semblerait que ce soit celui qui est à la fois passionné et capable potentiellement de s'en occuper qui accepte cette fonction ; dans le cas de l'indivision, le fichier cadastral ne nous permet pas de savoir qui anime l'indivision dans les faits et donc si la personne contactée est un copropriétaire actif ou passif.

Le second axe peut être qualifié de **rationnel** : on agit parce qu'on sait s'y prendre, et qu'on prend les moyens d'y arriver quitte à déléguer quand on ne sait pas faire. Sinon, on ne fait pas. Le plan simple de gestion et le règlement type de gestion sont des outils permettant de mettre ses idées en ordre. Dans ce contexte, la notion de gestion durable est elle aussi rationnelle. Cependant, elle est difficile à mettre en œuvre et est réservée à ceux qui ont fait des études, et qui maîtrisent les arcanes de la gestion forestière. Quant aux autres...

Cette analyse en composantes multiples met en évidence, pour la population qui a répondu à l'enquête, l'importance primordiale du facteur humain, avec les tensions classiques et constatées lors d'analyses antérieures entre passion et absence de passion, mais aussi entre rationalité pour construire son projet. **Le plan simple de gestion est l'outil qui sert à passer des désirs des propriétaires à la réalité, et donc aux aspects techniques ; les idées étant mises en ordre, ils agissent en sachant comment s'y prendre** ; il est efficace pour assurer la pérennité de la forêt, à condition qu'il permette les deux approches affectives et rationnelles.

Conclusion

Un premier constat : les propriétés bénéficiant d'un PSG coupent plus de bois et réinvestissent plus en forêt, ce résultat étant encore plus visible dans le cas de vente de bois d'œuvre, que celles de surface équivalente n'en ayant pas, même s'il n'est pas possible de quantifier cet impact et ce sous réserve que les propriétés soient réellement équivalentes. Cependant, celui-ci ne doit pas être un simple document technique se limitant à la réalisation de coupes et de travaux. Il doit permettre aussi l'expression des différentes attentes et de la passion éventuelle du propriétaire envers sa forêt, que nous n'avons pas à juger car liée à son histoire personnelle. L'enquête fait aussi apparaître une forêt un peu désenchantée : l'heure n'est plus à l'investissement, mais plutôt au maintien du patrimoine ou à une amélioration raisonnée. De plus, il arrive des aléas qui se traduisent par des besoins d'argent ou par des coupes sanitaires.

Par contre, nous ne pouvons pas dire quelle est la place du PSG dans le processus de décision de coupes et de travaux du propriétaire : est-ce une simple mise en forme d'un projet qu'il porte en lui-même, ou un outil influant sur son projet ? il semble que la première réponse soit à privilégier, même s'il y a des interactions entre les deux. Par ailleurs, les propriétaires ne disposant pas de PSG sont plus autonomistes voire indépendantistes, et le risque que le PSG soit perçu comme un jugement de leur action remettant en cause leur façon de faire n'est pas nul, ce qui implique une grande prudence sur la forme des documents et sur les choix possibles. Dans ce cas, le contact individuel reste une bonne méthode pour aider certains d'entre eux à franchir le pas.

Ce travail pourra être éventuellement complété par un autre plus important à partir de l'enquête de structure 2012. Cette dernière, réalisée par le service de la statistique et de la prospective, a été réalisée grâce à un entretien en tête à tête auprès de 7000 propriétaires forestiers de plus de 1 hectare de bois en France, de laquelle il est aisé de traiter les propriétés boisées de plus de 25 hectares sises en France métropolitaine grâce à la question : « *Le propriétaire a-t-il, pour toute ou une partie de sa surface forestière ? Un plan simple de gestion, un règlement type de gestion, un code de bonne pratique sylvicole, aucun (cumul possible)* » en sachant qu'il ne sera pas possible de distinguer les PSG volontaires et obligatoires.

Le 24 novembre 2014

Eric TOPPAN FPF – Olivier PICARD et François DIDOLOT CNPF-IDF